

BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Rue Gaucheret, 92-94, 1030 Bruxelles tel: 02/227.57.02 Site internet : http://www.irceline.be	VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ 
	
	

Bulletin du vendredi 26 juillet à 09h30

Ozone: bulletin d'information :

- *Hier jeudi 25 juillet : concentrations d'ozone élevées, dépassement du seuil d'information européen en 17 (sur 41) points de mesure.*
- *Aujourd'hui vendredi 26 juillet : risque de dépassement du seuil européen d'information dans les régions où l'ensoleillement sera important dans l'après-midi.*
- *A partir du samedi 27 juillet : Diminution des concentrations d'ozone, amélioration de la qualité de l'air, pas de dépassement du seuil d'information prévu.*

OBSERVATIONS

Hier jeudi 25 juillet

Hier jeudi 25 juillet, des concentrations d'ozone élevées ont été mesurées dans les réseaux de mesure des trois régions. Le seuil européen d'information de 180 µg/m³ a été dépassé dans 17 points de mesure sur l'ensemble du pays: 14 stations en Flandre, 2 en Wallonie et 1 station à Bruxelles. 180 µg/m³ est, en Europe, la concentration d'ozone à partir de laquelle la population doit être informée.

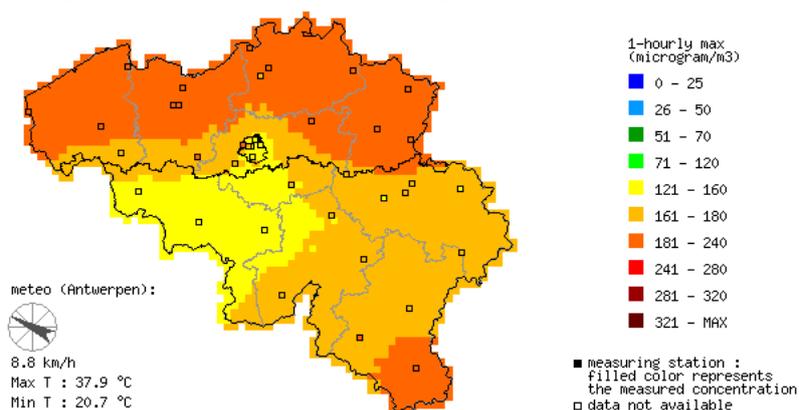
Les dépassements du seuil d'information européen ont été mesurés dans les stations suivantes :

Code	Localité	Durée du dépassement	Concentration maximale horaire (microgrammes (µg)/m ³)	Concentration maximale sur 8 heures (microgrammes (µg)/m ³)
41B011	Berchem-Sainte-Agathe	12h00 - 14h00	195 µg/m ³ à 13h00	172 µg/m ³ à 19h00
42N016	Dessel	11h00 - 19h00	238 µg/m ³ à 14h00	210 µg/m ³ à 19h00
42N027	Bree	12h00 - 18h00	237 µg/m ³ à 15h00	199 µg/m ³ à 19h00
42N035	Aarschot	11h00 - 15h00 16h00 - 17h00	208 µg/m ³ à 14h00	184 µg/m ³ à 18h00
42N046	Gellik	12h00 - 15h00 16h00 - 17h00	216 µg/m ³ à 14h00	186 µg/m ³ à 20h00
42N047	Hasselt	12h00 - 16h00	212 µg/m ³ à 15h00	192 µg/m ³ à 19h00
42R811	Schoten	12h00 - 17h00 18h00 - 19h00	220 µg/m ³ à 14h00	194 µg/m ³ à 19h00
42R831	Berendrecht	12h00 - 17h00	222 µg/m ³ à 15h00	194 µg/m ³ à 20h00
43N121	Offagne	17h00 - 18h00	183 µg/m ³ à 18h00	167 µg/m ³ à 20h00

43N132	Habay-La-Neuve	12h00 - 17h00	197 µg/m ³ à 15h00	186 µg/m ³ à 19h00
44M705	Roeselare (Haven)	13h00 - 16h00	189 µg/m ³ à 15h00	166 µg/m ³ à 19h00
44N012	Moerkerke	13h00 - 17h00	205 µg/m ³ à 15h00	178 µg/m ³ à 19h00
44N029	Houtem (Veurne)	13h00 - 17h00	196 µg/m ³ à 16h00	172 µg/m ³ à 19h00
44N051	Idegem	14h00 - 15h00	186 µg/m ³ à 15h00	166 µg/m ³ à 20h00
44R701	Gent (Baudelopark)	12h00 - 16h00	200 µg/m ³ à 14h00	174 µg/m ³ à 19h00
44R710	Destelbergen	12h00 - 16h00	209 µg/m ³ à 14h00	179 µg/m ³ à 19h00
44R740	Sint-Kruiswinkel	12h00 - 15h00	214 µg/m ³ à 14h00	176 µg/m ³ à 19h00

Les concentrations horaires maximales pour la journée d'hier ont atteint en Flandre 238 µg/m³ (Dessel), en Wallonie 197 µg/m³ (Habay-La-Neuve) et à Bruxelles 195 µg/m³ (Berchem-Ste-Agathe). Un peu moins de la moitié de la population belge, 47%, a été potentiellement exposée à des concentrations d'ozone supérieures au seuil d'information européen.

Daily highest 1-hourly Ozone concentrations on: Thursday 25/07/2019



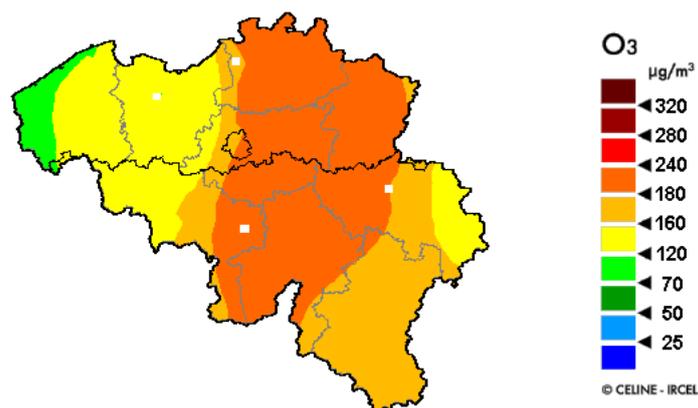
Concentration horaires maximales pour le jeudi 25 juillet 2019

PRÉVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

Aujourd'hui, vendredi 26 juillet

Aujourd'hui, vendredi 26 juillet, la journée sera moins chaude mais les températures pourraient rester élevées et atteindre 33 °C dans le centre du pays. En Campine, elles pourraient monter jusqu'à 38 °C. L'atmosphère deviendra ensuite plus instable et quelques ondées orageuses isolées sont possible. Sur base des dernières prévisions, le gradient des concentrations d'ozone entre l'est et l'ouest du pays sera important. A l'ouest du pays les concentrations seront plus basses et évolueront à des niveaux normaux pour la période de l'année. Dans l'est du pays, les concentrations demeureront plus élevées. Le seuil européen d'information pourrait encore être dépassé vendredi dans les régions où l'ensoleillement demeurera important dans l'après-midi.

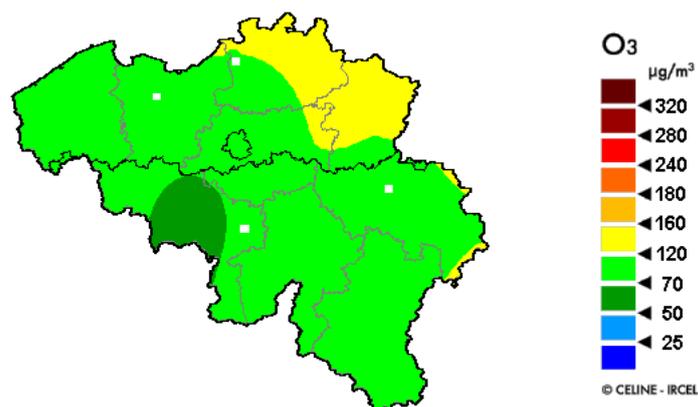
- **Concentrations maximales horaires prévues : entre 125 et 200 µg/m³**
- **Risque de dépassement du seuil européen dans les régions où l'ensoleillement demeurera important dans l'après-midi**



Concentrations horaires maximales prévues pour le vendredi 26 juillet

Demain samedi 27 juillet et les jours suivants

Samedi, le temps sera sensiblement moins chaud. Il sera variable avec des averses orageuses et pluies parfois intenses. Les concentrations d'ozone diminueront et évolueront vers des niveaux normaux pour la période de l'année. Aucun dépassement du seuil européen d'information n'est prévu.



Concentrations horaires maximales prévues pour le samedi 27 juillet

Attention : les cartes de prévisions ci-dessus sont basées sur les résultats de modèles de qualité de l'air. Ces modèles possèdent une incertitude ; les concentrations qui seront mesurées pourraient être plus élevées ou plus basses que prévu.

DERNIERES INFORMATIONS sur les CONCENTRATIONS en OZONE

Les concentrations actualisées en ozone sont affichées en temps réel sur notre Website <http://www.irceline.be>, avec une mise à jour horaire. Le site présente également les concentrations maximales pour aujourd'hui, demain et après-demain, obtenues par le modèle de prévision SMOGSTOP. Les prévisions sont remises à jour vers midi. Pour obtenir ce bulletin de la qualité de l'air (aussi) par courrier électronique, veuillez vous inscrire à notre « mailing list » sur notre site internet.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les symptômes suivants peuvent être observés :

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques.

A titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12h et 22h.

De plus, il est recommandé à chacun de s'abstenir de tout effort physique soutenu (par exemple le jogging) durant cette période.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

SEUILS EUROPEENS

La valeur cible européenne pour la protection de la santé est basée sur la valeur moyenne des concentrations sur une durée de 8 heures ; celle-ci s'avère pertinente pour étudier les effets de l'ozone sur la santé. Comme indiqué dans la directive 2008/50/CE, les maxima journaliers des moyennes glissantes des concentrations sur 8 heures ne doivent plus dépasser le seuil de 120 microgrammes/m³ plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). L'objectif à long terme vise à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement de ce seuil. Pour ne pas être obligé d'attendre les 8 heures requises pour le calcul de la moyenne, les seuils d'information (180 microgrammes/m³) et d'alerte (240 microgrammes/m³) à la population sont exprimés en fonction de concentrations horaires.

Pour toutes les personnes qui effectuent des exercices physiques à l'extérieur, l'exposition aux concentrations moyennes sur 8 heures supérieures à 120 microgrammes/m³ peut occasionner temporairement une diminution des fonctions respiratoires estimées à :

Concentrations d'ozone moyennes sur 8 heures	Diminution estimée des fonctions respiratoires ^{1(**)}
120 – 150	3 – 5 %
150 – 210	5 – 10 %
210 – 250	10 – 15 %
>250	>15 %

MESURES SUR LE TRAFIC PENDANT UN EPISODE DE POLLUTION

Les plans d'action établis par les Régions imposent des mesures sur le trafic (limitation de la vitesse à 90 km/h sur certains axes routiers et autoroutiers en Flandre et en Wallonie ; circulation alternée suivant les plaques paires et impaires à Bruxelles) **dès que des niveaux de pollution élevés en particules fines sont prévus**. Pour les prochains jours, de tels niveaux ne sont pas attendus.

Il est à remarquer que, si des mesures prises sur le trafic s'avèrent efficaces lors d'un épisode de pollution aux particules fines, de telles mesures ne le sont par contre pas pendant un épisode de pollution élevée par l'ozone (voir http://www.irceline.be/~celinair/french/pour_contre.html).

RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE MESURES

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire UV lors des chaudes journées et en présence d'importantes concentrations d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (aussi appelés précurseurs). Les principales sources de ces précurseurs sont le trafic routier, la combustion dans l'industrie et le secteur domestique, ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités industrielles et domestiques.

Sur base de l'analyse des concentrations observées en ozone et des résultats de modèles, il apparaît que des mesures limitées dans le temps et dans l'espace (par ex., des mesures locales au niveau du trafic prises uniquement lors d'un pic d'ozone) ne permettent pas de réduire les concentrations d'ozone, bien au contraire. En raison de la complexité des réactions photochimiques qui interviennent lors de la formation de l'ozone, il est illusoire de résoudre le problème de la pollution à l'ozone par de telles mesures qui, si elles sont spectaculaires, demeurent inefficaces et donnent au niveau de la population une fausse impression d'apporter une solution à la problématique de l'ozone.

Seules des mesures durables, drastiques et conduites à l'échelle européenne permettront de résoudre le problème de l'ozone à long terme. En pratique, chacun peut contribuer à la

1 ^(**)La diminution des fonctions respiratoires est exprimée en fonction de la réduction du paramètre FEV1 (Forced Expiratory volume in 1 second), c'est-à-dire la diminution du volume d'air expiré pendant 1 seconde lors d'une expiration forcée.

diminution des émissions de précurseurs d'ozone, notamment à travers les actions suivantes appliquées pendant toute l'année :

- Circuler à pied, à vélo le plus souvent possible
- Privilégier l'utilisation des transports en commun
- Pratiquer le co-voiturage
- Choisir une voiture plus économique du point de vue de sa consommation en carburant
- Veiller à l'entretien régulier de son véhicule
- Rouler calmement, en évitant les accélérations brusques
- Choisir des peintures à base d'eau contenant moins de solvants et ne nécessitant pas l'emploi de white spirit
- Choisir un mode de chauffage économique à haut rendement
- Faire contrôler et régler son installation de chauffage tous les ans par un spécialiste agréé
- Etc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

En Région flamande :

- Environnement : *Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)*
 - Pour plus d'information sur l'environnement en Flandre : <http://www.vmm.be>
 - Autres informations sur la qualité de l'air en Flandre : <http://www.luchtkwaliteit.be>
- Santé : *Agentschap Zorg en Gezondheid*
 - Pour plus d'information sur l'impact de la chaleur et de l'ozone sur la santé, ainsi que les mesures préventives : <http://www.zorg-en-gezondheid.be/gezondmilieu.aspx>

En Région bruxelloise : Bruxelles Environnement (IBGE)

- Consultez le Pollumètre, mis à jour toutes les heures, par Internet (<http://www.bruxellesenvironnement.be>) ou par téléphone (02 / 775.75.99).
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : 02 / 775.75.75

En Région wallonne :

Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) – Internet : <http://www.awac.be>

CONTACTS PRESSE

En Région flamande :

- VMM : de heer Bernard De Potter – tel. : 053/726.210 – e-mail: b.depotter@vmm.be
- Gezondheidseffecten en preventie: Agentschap Zorg en Gezondheid: de heer Joris Moonens (porte-parole) - GSM: 0490/65.46.40

En Région bruxelloise :

- Bruxelles Environnement : Mme Pauline Lorbat (porte-parole) – tél. : 0485/89.47.45, plorbat@environnement.brussels

En Région wallonne :

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Mme Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75

CELINE :

- FR : M. Philippe Maetz – tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : M. Frans Fierens – tél : 02/227.57.01 – GSM 0494/62.91.40